



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité et gaz

Question écrite n° 113128

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les pénalités encourues pour les abonnés au gaz. En effet, selon les informations publiées dans la presse, les pénalités de retard ont augmenté récemment de façon très importante. Dans le même temps, GRDF, gestionnaire du réseau de distribution du gaz naturel, a annoncé 300 000 coupures faute de paiement pour l'année 2010 - les prix ont augmenté de 9,7 % le 1er avril et de 5 % le 1er juillet - soit trente fois plus qu'en 2008. Pourtant l'État est actionnaire à près de 40 % de GDF Suez et, à ce titre, il devrait peser sur la politique tarifaire de l'entreprise. Elle lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour venir en aide aux personnes frappées par la précarité énergétique et à ne pas être sanctionnées par de trop fortes pénalités.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113128

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7034

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)